



Mondercange, le 6 juin 2018

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 11 juin 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Lors de la dernière séance du Conseil Communal, Monsieur le Bourgmestre a présenté à huis clos l'organigramme fonctionnel des services communaux reflétant la situation du personnel telle que le Collège Échevinal entend la développer à court et moyen terme.

Parmi les nouveautés, il y eut un point qui attira particulièrement l'attention des Conseillers socialistes, à savoir la création d'un poste d'agent municipal / garde champêtre. Les socialistes saluent expressément cette initiative puisque leur programme électoral prévoyait pareillement la mise en place d'un tel agent pouvant être chargé des missions et interventions les plus diverses et même suppléer aux actions policières en ce qui concerne les contraventions de moindre gravité.

La présentation de l'organigramme ne donna hélas pas lieu subséquemment à une discussion de sorte que les détails se rattachant à la nouvelle mission restent obscurs pour les Conseillers de l'opposition. C'est pour cette raison que les Conseillers socialistes se sont abstenus de la participation au vote.

A ce stade, il faut constater que les publications des vacances de postes se rapportant aux services « culture & communication » et « écologique » ont été faites tandis que celles attachées à l'« agent municipal / garde champêtre » et d'autres services restent suspendues. Puisqu'il n'est pas possible d'y voir clair, les Conseillers socialistes demandent au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir fournir les réponses aux questions suivantes :

- y a-t-il une corrélation entre les empêchements qui semblent exister au niveau de l'occupation des nouveaux postes ? Si oui, est-il possible d'en connaître les dessous ?
- pour quelle raison est-ce que l'agent municipal / garde champêtre serait placé directement sous les ordres du pouvoir politique ? Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux l'attacher hiérarchiquement à l'un des services communaux qui pourrait gérer ses missions, ses remplacements, son congé, son horaire mobile, lui prêter main-forte dans les procédures administratives, lui transmettre les ordres du Collège des Bourgmestre et Échevins tout en veillant à ce qu'il y soit satisfait et recevoir les appels des citoyens lorsqu'il exercera ses activités extérieures ?
- n'est-il pas à craindre que l'agent en question dispose d'une trop grande liberté faute de devoir rendre compte à un supérieur hiérarchique, cela au détriment de l'efficacité de son service ?

- est-ce que le futur agent occupera un bureau à la Mairie ?
- est-ce qu'il sera astreint à des interventions hors de l'horaire de travail régulier notamment pendant le soir et le weekend lorsqu'un besoin surgit ?
- est-il prévu de le charger également de médiations dans les conflits entre voisins ?
- est-ce qu'un descriptif précis de ses tâches sera établi préalablement à sa nomination ?
- puisqu'avec la mise en place d'un tel agent le règlement général de police gagnera de beaucoup en importance, le Collège échevinal ne serait-il pas bien avisé de hâter la mise à jour de ce règlement sachant que les travaux préparatifs sont achevés à quasi 90 pour cent ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,

Danielle BECKER-BAUER

Marc BIEVER

Marc FANCELLI

Christine SCHWEICH

John VAN RIJSWIJCK